

NOUVEAUX PATRONS, MÊMES BATAILLES



Dans ce numéro :

- Victoire historique à l'Armée du Salut
- À la défense du personnel enseignant autochtone
- Repenser les négociations au fédéral

Gardons contact

Vous avez déménagé, changé de numéro de téléphone ou de courriel personnel?

Assurez-vous de mettre à jour vos coordonnées à syndicatafpc.ca/user ou au 1-888-604-7722.

Pour ne rien manquer

 syndicatafpc.ca/notre-liste-diffusion

 facebook.com/afpc.national

 Instagram [@psacafpc](https://www.instagram.com/psacafpc)

 Bluesky [@psac-afpc.bsky.social](https://bluesky.social/@psac-afpc.bsky.social)

Vol. 19, n° 1 · 2025

DANS CE NUMÉRO

Tables rondes des SLCD	3
Victoire historique à l'Armée du Salut	3
La LRTSPF et l'avenir des négociations au fédéral	4
Portraits de membres d'exception	6
Le réaménagement des effectifs en bref	7
Pour s'y retrouver dans le réaménagement des effectifs	8

Le Rassembleur est une publication de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Comptant 245 000 membres, l'AFPC est l'un des plus grands syndicats du pays. Elle est affiliée au Congrès du travail du Canada et à l'Internationale des services publics.

Rédactrice en chef : Tasia Brown

Rédacteur principal : Michael Aubry

Chefs de pupitre : David Breault, Jeffrey Vallis, Renée Phillips-Samuels

Conception, présentation et production : Ruth Greer, Shannon Hawn

Traduction : Services linguistiques de l'AFPC

ISSN : 1718-8679

Alliance de la Fonction publique du Canada
233, rue Gilmour, Ottawa ON K2P 0P1
613-560-4200

This publication is also available in English under the title *Our Union Voice*.



MOT DE LA PRÉSIDENTE

« Sans précédent ». C'est peut-être cliché, mais je ne trouve pas de meilleure expression pour décrire le gouffre dans lequel sont plongés les travailleurs et travailleuses en ce moment.

Depuis janvier, le Canada se fait malmené. Avec la démission du premier ministre, la guerre commerciale imposée par les États-Unis et le yo-yo tarifaire de Trump, 2025 a pris des airs de montagnes russes.

Les semaines qui ont suivi l'élection présidentielle américaine n'auguraient rien de bon pour notre avenir. Coupes massives dans les services publics, ministères dissous du jour au lendemain, millions de personnes laissées en plan... voilà l'épée de Damoclès qui pendait au-dessus de nos têtes. Il fallait agir.

Au déclenchement des élections fédérales, nous savions qu'il nous incombait de mobiliser l'électorat pour protéger les services publics et défendre tous ceux et celles qui peinent à joindre les deux bouts.

L'enjeu était de taille.

En mettant sur pied la campagne « On le fait pour vous », vue par des millions de gens à travers le pays, nous avons envoyé un message clair : les services publics assurent la bonne marche du Canada, et nous avons le devoir de les défendre et de les financer.

Des dizaines de milliers de membres et d'alliés ont répondu à l'appel, et ensemble, nous avons fait pencher la balance dans des circonscriptions clés qui ont choisi de rejeter l'austérité et les compressions.

Le nouveau gouvernement Carney a pris le pouvoir en promettant d'améliorer la vie des travailleuses et travailleurs, ainsi que de plafonner — sans couper — la taille de la fonction publique. Moins de 100 jours plus tard, il avait déjà trahi sa parole.

Je vais être franche avec vous : nous avons encore du pain sur la planche. Dans la dernière année, 10 000 fonctionnaires fédéraux ont perdu leur emploi, et 2 000 membres de l'AFPC vivent un réaménagement des effectifs. Sans parler des milliers de contrats rompus sans avertissement.

Aujourd'hui, l'examen des dépenses constraint les ministères à sabrer 15 % de leurs budgets. Les compressions pourraient bien rappeler celles opérées sous Harper et Chrétien, qui avaient amputé la fonction publique au détriment des travailleuses et travailleurs. Des dizaines de milliers de fonctionnaires pourraient se retrouver au chômage, ce qui aurait de graves conséquences sur les gens qui comptent sur les programmes et les services publics.



Ne permettons pas que l'histoire se répète. Ces coupes sont dommageables pour tout le monde. Elles menacent les services, les programmes et le financement. Au final, ce sont les gens ordinaires qui en souffriront.

Que vous travailliez dans la fonction publique, une société d'État, une entreprise privée, un établissement postsecondaire, une administration municipale ou un autre secteur, c'est votre lutte. Et nous sommes là pour vous épauler.

Nous nous battons aussi pour améliorer les services qui bénéficient à toute la population, comme l'assurance-emploi et les régimes de retraite. Pour que soient financés adéquatement les programmes qui appuient la recherche et le secteur universitaire. Pour empêcher la privatisation des aéroports canadiens. Et pour mettre en place des crédits d'impôt à l'intention du personnel des services de soutien à la personne. Notre objectif : renforcer nos collectivités en protégeant les travailleuses et travailleurs.

Vous savez plus que quiconque que le changement passe par l'action. Votre syndicat fera tout en son pouvoir pour presser le gouvernement à changer de trajectoire et rappeler l'importance que revêt une fonction publique bien financée pour des millions de gens au Canada.

Souvenez-vous que nous avons remporté nos plus grandes victoires alors que tout semblait perdu. Nous avons plus d'un tour dans notre sac. Ensemble, rien ne nous arrête et personne ne peut nous ignorer. Je sais que nous pouvons compter sur vous. C'est d'ailleurs votre fougue et votre résilience qui m'encouragent à me battre pour tous les travailleurs et travailleuses. À vos côtés, toujours!

En toute solidarité,

Sharon DeSousa
Présidente nationale

Incursion dans l'univers des SLCD et des centres d'appels



Nos membres des sections locales à charte directe (SLCD) et des centres d'appels ont des défis bien particuliers. Soucieuse de mieux les comprendre, l'AFPC a tenu deux importantes tables rondes. Au menu : discussion sur les conditions de travail et les plus pressantes préoccupations.

C'est donc en décembre 2024 que les membres des SLCD se sont attablés pour parler notamment de précarité et de sécurité d'emploi. Rappelons que l'AFPC compte 84 SLCD, un groupe en fulgurante expansion qui représente pas moins de 34 000 travailleuses et travailleurs de divers secteurs, dont le privé et les universités.

Les personnes déléguées ont souligné l'importance d'un plus grand pouvoir de négociation pour contrer les horaires instables, la précarité d'emploi et la surcharge de travail. Elles ont aussi réclamé une solidarité accrue des milieux de travail et une véritable reconnaissance de la voix des SLCD.

Priorités à venir : salaires équitables, sécurité d'emploi et respect de tous les secteurs.

En janvier, ce sont les membres des centres d'appels qui ont été conviés à s'entretenir des questions de l'heure pour plus de 6 000 travailleuses et travailleurs de l'ensemble du pays.



Il faut un réel soutien psychologique et des politiques équitables pour protéger le personnel des centres d'appels — et toutes les personnes qui comptent sur nous.



« Nos membres gèrent des appels difficiles tous les jours, et ça peut être épuisant. On a besoin de pauses flexibles, d'une rotation des tâches et d'autres mesures pour récupérer après des appels éprouvants et éviter de s'épuiser », explique Mouna Ben Jelloun, membre du SEIC au ministère

de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

Au cœur des discussions : bien-être, accessibilité, équité salariale, santé mentale, harcèlement, et santé et sécurité. Des enjeux bien réels pour le personnel des centres d'appels, mais aussi pour la population, qui compte sur son aide pour obtenir des services indispensables.

« Il faut un réel soutien psychologique et des politiques équitables pour protéger le personnel des centres d'appels — et toutes les personnes qui comptent sur nous », ajoute Mouna.

Les deux groupes n'ont pas manqué de rappeler l'engagement de l'AFPC à répondre aux besoins variés de ses membres. Le tout nouveau Comité national des SLCD et le groupe de travail du personnel des centres d'appels visent justement à interpeller les membres de ces secteurs cruciaux et à améliorer leurs conditions de travail.

Collaboratrice : Aimée Manimani

L'union fait la force : victoire historique à l'Armée du Salut

Les travailleuses et travailleurs de l'Armée du Salut à Ottawa, qui fournissent une gamme de services de première ligne comme le soutien en toxicomanie et l'aide aux personnes vulnérables, ont mené des négociations difficiles. La mauvaise foi de l'employeur n'a eu d'égales que ses tactiques de division.

Malgré tout, nos membres se sont serré les coudes afin d'obtenir une entente juste et équitable, leur détermination décuplée par l'annulation de la loi ontarienne sur le plafonnement des salaires (la loi 124)¹.

L'optimisme était au rendez-vous. La présidente de la section locale, Angel Douglas, a fait valoir l'importance de la solidarité et de la confiance pour contrer les tactiques de l'employeur, qui, d'entrée de jeu, a proposé une augmentation de 50 % au personnel d'entretien et de restauration, mais rien aux autres membres de l'unité. Les membres ont rejeté cette offre divisive et exigé une entente équitable.

L'employeur a sous-estimé son personnel, qu'il ne croyait pas susceptible de débrayer. L'équipe de négociation de l'AFPC a donc proposé un vote de grève. Malgré les risques et les échecs passés, les membres étaient résolus à passer à l'action. La section locale a collaboré avec l'AFPC pour la suite.

« Grâce à notre comité de négociation et à l'AFPC, on a réuni les membres pour les informer de la situation et les sensibiliser à l'importance d'un mandat de grève fort », explique Angel.

Le résultat : 90 % des voix en faveur. L'employeur a capitulé moins de 24 heures plus tard, et les membres ont obtenu la convention collective qu'ils réclamaient. De plus, les allégations de harcèlement seront dorénavant confiées à l'externe, une autre victoire pour le personnel désormais protégé contre l'inaction de la direction.

Ensemble, les membres ont vigoureusement défendu leur travail, tout en négociant des salaires équitables et en réduisant l'écart salarial.

Collaboratrice : Aimée Manimani



Grâce à notre comité de négociation et à l'AFPC, on a réuni les membres pour les informer de la situation et les sensibiliser à l'importance d'un mandat de grève fort.



¹ La loi 124 compromettait le droit à la libre négociation collective inscrit dans la Charte canadienne des droits et libertés et reconnu par la Cour suprême.

La *Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral* et l'avenir des négociations au fédéral



Fonctionnaire au fédéral, vous êtes en route pour le travail et vous avez l'impression de faire du sur place. À la radio, vous apprenez qu'après quelques semaines de négociation, des fonctionnaires provinciaux ont déjà conclu une entente. Tant mieux pour eux, non? Mais vous vous rappelez qu'au fédéral, les négos avaient duré des années.

Pourquoi donc?

La grève ne devrait pas nous diviser

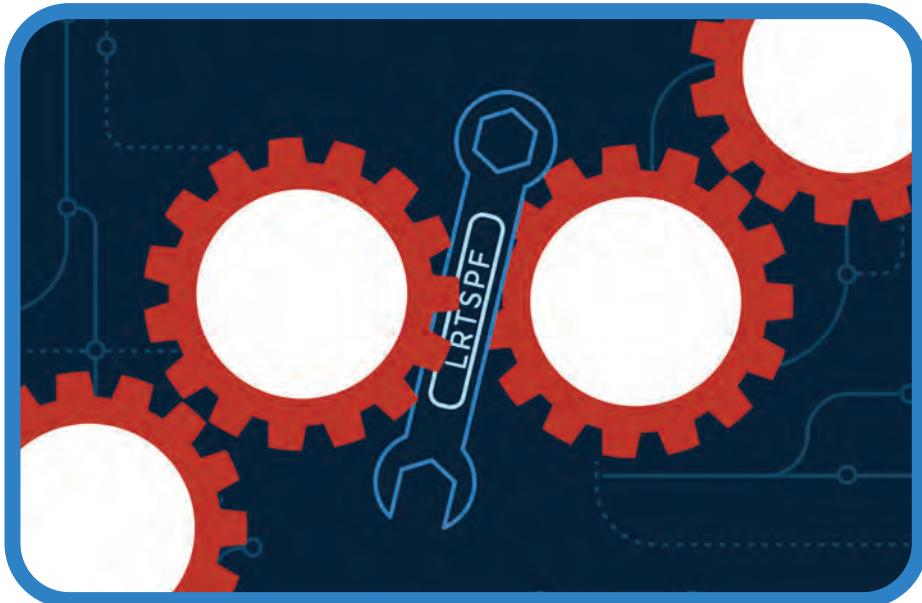
Et en cas de grève, la *Loi* ne fait qu'empirer les choses. Alors qu'il faudrait s'atteler à régler l'impasse dès que possible, la *Loi* permet de franchir la ligne de piquetage. Cette pratique sème la division, et il devient alors plus difficile de faire front commun pour défendre nos intérêts.



Une loi qui nous met des bâtons dans les roues

Aucun autre secteur ne doit passer par là.

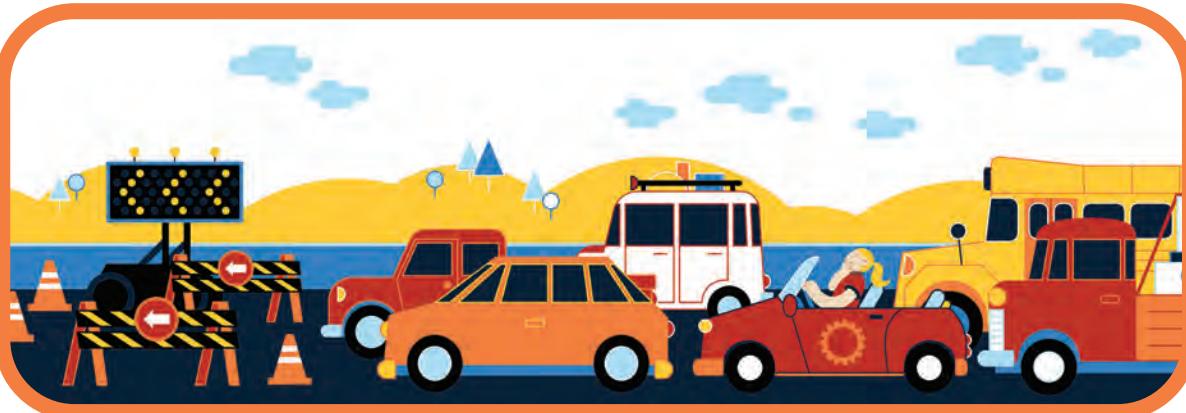
Une chose est sûre : la *Loi* ralentit les négos et c'est tout à l'avantage du gouvernement.





Pourquoi ne peut-on pas négocier comme tout le monde?

C'est à cause de la *Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral* (LRTSPF). La Loi encadre beaucoup de choses, dont les négociations qui permettent d'obtenir une convention collective. Malheureusement, elle ralentit les pourparlers et cause des problèmes uniques aux fonctionnaires fédéraux. Par exemple, impossible de discuter du régime de retraite, de la dotation et de la discrimination systémique. Ce sont pourtant des dimensions fondamentales des conditions de travail.



De longs détours qui nous ralentissent

Le problème, ce n'est pas seulement les sujets abordés à la table, mais aussi la durée des négociations. En cas d'impasse, on forme une commission de l'intérêt public : on nomme ses membres, on tient des audiences, on rédige un rapport...

Tout ça peut prendre des mois, et les recommandations ne sont même pas contraignantes. Souvent, personne n'y donne suite.



Ensemble, on peut trouver de meilleures façons de négocier. Demandez à votre syndicat comment vous rendre utile.

Scannez le code QR pour découvrir comment la LRTSPF entrave les négociations – et comment on peut changer les choses.



Assurer la prospérité du Canada, un service public à la fois

La qualité des services publics repose sur les personnes qui les fournissent.
Voici des membres de l'AFPC qui élèvent la barre.

Mackenzie Hulzebosch : au service de la sûreté publique

En tant qu'agente de libération conditionnelle au centre-ville de Toronto, Mackenzie Hulzebosch a du pain sur la planche. Son travail : rencontrer les personnes délinquantes chez elles, au travail ou à son bureau pour les aider à réintégrer la société en toute sécurité.



Aider les gens à se prévaloir de l'assurance-emploi

Pour Charito Humphreys, soutenir les personnes au chômage est absolument essentiel. Et c'est précisément ce qu'elle fait au centre d'appels de l'assurance-emploi où elle travaille.



« La majorité des gens vont avoir besoin de l'assurance-emploi à un moment ou à un autre de leur vie, explique Charito. Il y a des services pour pratiquement toutes les situations. »

Dans son centre d'appels de Regina, en Saskatchewan, on s'occupe entre autres des prestations de maladie, de maternité et de soutien pour proches aidants. Charito n'interagit pas directement avec les prestataires, mais elle forme les agents et agents à titre de conseillère en expertise opérationnelle.

« Ce qui me fait le plus plaisir, c'est d'entendre : "merci pour tout ce que tu as fait pour moi. Grâce à toi, je fais un meilleur travail. J'offre un meilleur service." Pour moi, c'est un signe que j'ai réussi à aider mes collègues à se dépasser pour servir la population. »

Collaborateur : Shaun Klepko

Mackenzie travaille fréquemment avec des délinquants à risque élevé et doit gérer une charge de travail lourde et complexe. Ce qui l'inquiète le plus? Le manque de personnel et de formation.

Mais elle éprouve une grande satisfaction quand elle aide une personne à passer au chapitre suivant de sa vie, après la fin de sa liberté conditionnelle.

« Quand cette personne repart avec un emploi, un logis, de meilleurs liens familiaux et un rôle positif à jouer dans la société, j'en suis fière parce que je sais tout ce qu'il a fallu pour en arriver là », conclut-elle.

Collaborateur : Theodore Sider

Une solide alliée du personnel enseignant autochtone

Caila Pischke adore son travail. L'école où elle enseigne compte 110 élèves, qui viennent des Premières Nations Denesuline.

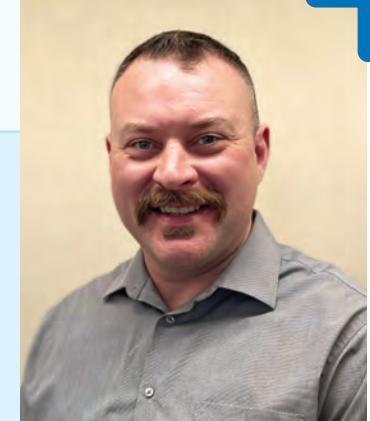


« On est une des seules écoles de l'Ouest situées sur une réserve, explique-t-elle. Je travaille dans la Première Nation de Cold Lake, en Alberta. »

Caila n'est pas membre d'une Première Nation, mais à son école, l'enseignement se fait généralement dans la langue denesuline. Jusqu'à récemment, personne ne recevait de prime pour travailler dans une langue autochtone. À titre de présidente de sa section locale, Caila s'est battue pour que ça change.

Peter Butler, gardien des eaux

Peter Butler habite le centre de Terre-Neuve, une région où serpentent des kilomètres de rivières. Cet agent des pêches est fier de protéger les voies navigables canadiennes. En plus de patrouiller et de surveiller les zones de pêche, il enseigne aux gens à conserver les ressources aquatiques du pays.



« Mon travail, c'est de protéger l'eau douce et les écosystèmes marins du Canada. Notre eau est vitale à l'économie locale; c'est une source de revenus pour beaucoup. En plus, elle favorise le bien-être des gens de la communauté et d'ailleurs. »

Ces activités sont un important moteur de l'économie de Terre-Neuve-et-Labrador : en 2022, le secteur maritime représentait près du tiers du PIB de la province. Peter aide aussi d'autres organismes fédéraux à mener des opérations de sauvetage et à répondre aux urgences, comme des feux de forêt et des inondations.

Peter veut que le travail important qu'il accomplit dans la fonction publique soit protégé.

« On est là pour servir la population, affirme-t-il. C'est à nous de protéger l'eau, non seulement pour le bien de l'environnement, mais aussi pour celui de nos enfants et des prochaines générations. »

« On a réussi à obtenir une prime de langue autochtone pour le personnel enseignant de l'école. C'était vraiment important pour nous de faire reconnaître les langues autochtones et de nous assurer qu'on leur accorde la même importance qu'au français et à l'anglais. »

Collaborateur : Shaun Klepko

Collaborateur : Theodore Sider



Scannez le code QR pour consulter nos ressources sur le réaménagement des effectifs (guide, glossaire, diagramme, foire aux questions, etc.).



Ce que vous devez savoir sur le réaménagement des effectifs

Le réaménagement des effectifs, ce n'est pas une simple question de chiffres. C'est un casse-tête qui touche de vraies personnes et qui menace directement le gagne-pain de nos membres et les services offerts à la population.

Lorsque le gouvernement fédéral décide de réaménager ses effectifs, l'AFPC le talonne pour qu'il procède de manière équitable, transparente et uniforme. Nous collaborons également de près avec nos Éléments pour limiter les pertes d'emploi, trouver des solutions de rechange comme l'attrition et la réaffectation, et contester toutes les décisions qui vont à l'encontre de nos conventions collectives.

Comprendre les enjeux

On dit qu'il y a réaménagement des effectifs quand l'employeur détermine que certains postes permanents ne sont plus nécessaires parce qu'il y a moins de travail, qu'on a supprimé une fonction ou un service, qu'on a déplacé une unité de travail ou qu'on a modifié l'offre de service.

Nos membres ont négocié âprement de solides protections contre les pertes d'emploi dans ce genre de situation. Ces protections sont le résultat de décennies d'action collective pour contrer les coupes au gouvernement fédéral. Depuis les années 1980, différents gouvernements ont forcé l'adoption de mesures d'austérité, de déréglementation et de privatisation. Malheureusement, cette idéologie politique — qu'on appelle néolibéralisme — affaiblit les services publics en plus de contribuer à l'instabilité et aux inégalités économiques.

Heureusement, les équipes de négociation de l'AFPC ont réussi à limiter les dégâts en négociant l'ajout de l'Appendice sur le réaménagement des effectifs aux conventions collectives. L'Appendice décrit les droits des fonctionnaires touchés et l'aide qui leur est offerte. Qu'il s'agisse d'examiner en priorité leur candidature pour un autre poste au gouvernement, de fournir une aide financière ou des services de réorientation professionnelle, l'Appendice assure un processus juste et transparent. Il est donc important d'en prendre connaissance.

Mais il ne suffit pas de connaître vos droits. Il faut également savoir les appliquer à votre situation et comprendre la marche à suivre. C'est pourquoi l'AFPC a préparé un guide qui explique clairement chaque étape du processus. En plus de vos droits et de vos protections, vous y trouverez des outils pratiques pour pouvoir prendre des décisions éclairées en toute confiance.

Ce que signifie le réaménagement des effectifs pour vous

Si votre poste est supprimé en raison d'un réaménagement des effectifs, ça ne signifie pas que vous vous retrouverez automatiquement au chômage. Bien des fonctionnaires qui ont vécu cette situation par le passé se sont recasés dans la fonction publique grâce au placement prioritaire. D'autres peuvent choisir de quitter leur emploi en acceptant des mesures de transition, selon leurs circonstances personnelles.

Chaque cas est différent, et l'AFPC est là pour assister ses membres. Si vous recevez un avis de réaménagement des effectifs, communiquez avec votre section locale ou votre bureau régional. Ils pourront vous aider à évaluer vos options en veillant à ce que vos droits soient respectés.

Informez-vous et impliquez-vous!

Notre priorité est de défendre nos membres et de protéger les services publics. Nous continuons de plaider en faveur de la sécurité d'emploi et de l'équité, de sorte que nos membres soient traités avec respect et dignité.

Pour ne rien manquer, consultez notre site Web et mettez à jour vos coordonnées pour recevoir nos communications. Si le réaménagement des effectifs vous inquiète, communiquez avec nous pour obtenir de l'aide.

Vous n'êtes pas seuls et vous pouvez compter sur votre syndicat pour vous guider.

Collaborateur : Jeffrey Vallis

Pour s'y retrouver dans le réaménagement des effectifs

Le réaménagement des effectifs dans la fonction publique fédérale peut s'accompagner de difficultés et d'incertitude, mais l'AFPC est là pour vous épauler. Si vous vivez ou anticipez une telle situation, suivez les étapes ci-dessous pour tout savoir et faire respecter vos droits.



Recherchez de l'information fiable

Renseignez-vous auprès de l'AFPC, de votre Élément et d'autres sources de confiance. Évitez de prendre des décisions fondées sur des ouï-dire ou des conversations informelles avec des collègues ou des gestionnaires.



Gardez le contact

Tenez votre section locale au courant des rumeurs qui circulent, et mettez à jour vos coordonnées pour recevoir régulièrement des nouvelles et de l'aide de votre syndicat.



Renseignez-vous

Participez à des séances d'information ou à des cours de l'AFPC et posez des questions sur vos options. Ne prenez pas de décision précipitée; assurez-vous d'abord de comprendre vos droits et le processus.



Étudiez vos options

Lorsque vous aurez les faits en main, déterminez votre plan d'action. Chaque situation est différente.



Respectez les échéances

Répondez rapidement aux demandes et aux avis de votre employeur. Autrement, vous risquez de limiter vos choix.



Ouvrez vos horizons

Si vous voulez rester dans la fonction publique, recherchez activement un autre emploi, faites des suivis auprès des RH et considérez sérieusement toutes les offres.

L'AFPC est là pour vous. Nous nous engageons à défendre vos droits et à vous appuyer tout au long du processus.



Pour en savoir plus, visitez : syndicatafpc.ca/reamenagement-effectifs.

Pour obtenir de l'aide, tournez-vous vers votre section locale, votre Élément ou votre bureau régional de l'AFPC.